



Parc national
de la **Guadeloupe**

ANNEXE 3

De 202_ à 202_,

J'ai le droit d'exercer

en cœur

de **parc national**



Les parcs nationaux de France sont des **espaces naturels protégés**, dont le statut reconnu de « territoires d'exception » rayonne à l'international. Le Parc national de la Guadeloupe, créé en 1989 est le premier parc national ultramarin reconnu pour ses espaces d'une biodiversité exceptionnelle.

Accompagner, Sensibiliser, Protéger sont ainsi les maîtres mots de l'action du Parc national de la Guadeloupe.

- Il accompagne les collectivités et les usagers afin de leur offrir un accueil de qualité compatible avec les objectifs de préservation de son territoire ;
- Il sensibilise la population locale, les touristes et les générations futures pour la préservation de l'environnement ;
- Il met en place une réglementation spécifique afin de protéger ces espaces sensibles de l'activité humaine, et favorise le développement des activités durables.

en tant que structure autorisée, je valorise le gestionnaire Parc national de la Guadeloupe en respectant l'image et le caractère du Parc. Au travers de mon activité, je m'engage à diffuser des messages pédagogiques orientés vers la découverte et la promotion de la biodiversité marine et terrestre et à respecter les sites et les cœurs de parc fréquentés pour les préserver de toutes atteintes.

Date, cachet et signature du représentant de l'établissement
(ajouter « lu et approuvé »)



Parc national de la Guadeloupe

Montéran • 97120 Saint-Claude

Tél. +590 590 41 55 55 • Fax +590 590 41 55 56

www.guadeloupe-parcnational.fr • contact@guadeloupe-parcnational.fr